

*The Permanent Mission
of the Kingdom of Morocco
to the United Nations*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Traduction non officielle

62^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

**Discours de Son Excellence Monsieur Mohamed Benaïssa
Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
du Royaume du Maroc**

New York, 1^{er} octobre 2007

**Monsieur le Président ;
Monsieur le Secrétaire Général ;
Excellences ;
Mesdames et Messieurs ;**

Je voudrais, tout d'abord, présenter mes vives félicitations à son Excellence Monsieur Serjan Kerim, pour son élection en qualité de Président de la présente session de l'Assemblée Générale, en lui souhaitant plein succès dans ses hautes fonctions.

A cette occasion, je voudrais, aussi, féliciter son Excellence Cheikha Haya Rashed Al-Khalifa, pour tous ses efforts constructifs et fructueux et lui confirmer la fierté de tous les Etats arabes et islamiques pour sa présidence distinguée de la session précédente de notre Assemblée.

Je voudrais, également, saisir l'opportunité de la tenue de la première session de l'Assemblée Générale après l'élection du nouveau Secrétaire Général, pour renouveler, au nom du Royaume du Maroc, à M. Ban ki-moon, notre entière confiance et notre plein soutien pour tous les efforts et les bons offices qu'il ne cesse d'entreprendre, pour permettre aux Nations Unies la réalisation de ces nobles objectifs à la hauteur des espoirs mis en elle par les Etats, avec l'avènement du troisième millénaire, l'émergence d'un système mondial, plus équitable et efficient, à même de répondre aux aspirations de la paix collective et du développement durable.

Monsieur le Président,

Notre session se tient à la veille de la célébration, par l'Organisation des Nations Unies, du soixantenaire de deux grands événements qui ont marqué son activité, enraciné son identité, prouvé sa valeur ajoutée et sa contribution remarquable dans le renforcement de la coopération internationale, la préservation de la dignité humaine et la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

Il s'agit, d'une part, de l'adoption par l'Assemblée Générale, en 1948, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et, d'autre part, de l'envoi, au cours de la même année, de la première mission onusienne de maintien de la paix.

Dans ce contexte, il serait opportun de marquer une pause, pour faire le bilan des réalisations dans ces deux domaines vitaux et tracer les perspectives de l'action de notre organisation afin de développer et d'optimiser les acquis communs dans un environnement international complexe.

La Déclaration universelle des Droits de l'Homme a jeté les bases d'un consensus international concernant les valeurs universelles et concouru aux efforts internationaux pour la codification, la protection et le respect des droits politiques, économiques, sociaux et culturels. Aussi, la communauté internationale est-elle invitée, aujourd'hui, par les Nations Unies à prendre des mesures tangibles pour la mise en œuvre des dispositions de cette Déclaration et confirmer, concrètement, sa valeur politique et juridique.

C'est dans le cadre de cette approche que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a souligné, dans son Message du 10 décembre 1999 : « *Nul doute que parmi les moyens propres à assurer le respect des Droits de l'Homme figurent l'engagement en faveur des conventions internationales pertinentes et la mise en place de mécanismes de respect et de garantie de ces droits. Ces instruments légaux et institutionnels demeurent toutefois insuffisants si le respect des droits de l'Homme n'est pas inscrit dans le comportement constant à tous les niveaux, autrement dit s'il n'est pas devenu une culture partagée* ».

Le Royaume du Maroc s'est engagé sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi, dans un processus ambitieux et profond d'ouverture politique, de développement humain et de modernisation sociétale. A cet égard, il est disposé à participer aux efforts visant la consécration d'un consensus international concernant les concepts de droits de l'homme, afin qu'ils ne fassent plus l'objet de confrontation et d'opposition mais plutôt de coopération et de concertation. Ces concepts ne sauraient, en effet, demeurer de simples valeurs universelles, mais devraient se traduire en réalités concrètes, prenant en considération la diversité et l'indivisibilité des droits de l'homme.

Dans ce contexte, le Maroc a proposé, en mars dernier, au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, l'adoption d'une Déclaration Internationale concernant l'éducation et la formation dans le domaine de la culture des droits de l'homme dont l'objectif est de renforcer et de consolider les valeurs, principes et concepts des droits de l'homme à travers leur appropriation par l'ensemble des composantes de la société afin qu'ils deviennent une préoccupation courante et une pratique responsable.

Le Maroc espère que ce projet puisse bénéficier de l'appui de tous les Etats, pour constituer une contribution précieuse pour la commémoration du soixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Monsieur le Président,

Consacrant le principe de la défense collective, qui est l'un des piliers de la Charte de l'ONU, les opérations de maintien de la paix constituent un élément important des activités des Nations Unies, L'ONU a démontré, grâce à ce mécanisme, une grande capacité d'adaptation aux changements, et a pu participer, de manière directe et effective, au renforcement de la paix mondiale.

L'importance de ces opérations s'est accrue suite à l'évolution de leur conception classique manifestée par la multiplicité de leurs tâches, puisqu'elles ne se limitent plus à l'aspect de maintien de la paix, mais elles s'étendent, également, pour englober l'assistance aux Etats pour la reconstruction, la réalisation de la justice transitionnelle et le renforcement de la protection des droits de l'homme ainsi que la bonne gouvernance.

A cet égard, le Royaume du Maroc a été l'un des pionniers à contribuer aux efforts de l'ONU dans ce domaine. Depuis 1960, il a, en effet, participé avec plus de 50.000 hommes dans 13 opérations de maintien de la paix déployées dans quatre continents. Grâce à leurs sacrifices et à leur défense des principes de l'ONU, les Forces Armées Royales ont contribué, avec l'ensemble des casques bleus, à l'obtention, à deux reprises, par notre Organisation du prix Nobel de la Paix.

A partir de son expérience et de son expertise sur le terrain, le Royaume du Maroc estime que le moment est opportun pour rechercher les voies et moyens à même de renforcer la base juridique et le cadre organisationnel des opérations de maintien de la paix. L'objectif étant de prendre en considération les évolutions de ces opérations et le besoin de l'amélioration des conditions de leurs déploiements et l'activité de ses membres.

A cet effet, le Royaume du Maroc propose la tenue, l'année prochaine, d'un segment de Haut niveau, afin d'examiner cette question sous tous ses aspects et adopter des recommandations susceptibles d'élaborer des normes nouvelles et des mécanismes de travail avancés. Ce qui permettra de garantir l'efficacité de ces opérations, l'élargissement de leurs règles de participation, et d'éviter certains événements tragiques touchant à la protection des civils durant les conflits armés ou certaines pratiques immorales isolées.

M. le Président,

Malgré les efforts déployés, le Continent Africain continue, encore, de faire face à des défis majeurs dans le domaine sécuritaire et à de grandes difficultés pour améliorer les conditions de vie et de santé du citoyen africain.

Du fait de son appartenance africaine et des profonds liens historiques, humains et religieux qui le lient aux Etats africains, le Royaume du Maroc a fait de ses relations avec le continent africain l'une des priorités de sa politique étrangère, sur la base des principes de respect mutuel, de la solidarité agissante, de la coopération fructueuse et de l'adhésion constructive aux initiatives régionales et aux stratégies internationales élaborées en faveur du Continent.

Outre les programmes de développement s'inscrivant dans le cadre de la redynamisation des mécanismes nouveaux et efficaces de la coopération Sud-Sud, et des diverses opérations de solidarité avec les Etats africains victimes de catastrophes naturelles, la Première Conférence Africaine sur le Développement Humain s'est tenue en avril 2007 à Rabat, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le Développement, afin de mettre en place une stratégie complémentaire visant la satisfaction des besoins particuliers de l'Afrique dans l'optique de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Dans ce sens, la Déclaration de Rabat et le plan d'action ainsi que les résolutions issues de cette Conférence constituent un cadre de référence en perspective de la tenue l'année prochaine, d'un segment de Haut niveau, proposé par le Maroc, sur l'Afrique et le développement. De même, les conclusions de cette Conférence pourraient représenter une contribution utile pour les travaux du Sommet Mondial sur les Objectifs du Millénaire, qui aura lieu l'an prochain conformément à une proposition faite par le Premier Ministre britannique.

A cet égard, le Maroc formule l'espoir que le rapport qui sera présenté à cette session par le Secrétaire Général sur « les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durable de l'Afrique », formule des recommandations pratiques et une vision politique claire, à même de renforcer les piliers de la stabilité, de la paix et de la sécurité au sein du Continent, la consolidation de la démocratie et des droits de l'homme, le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats Africains, et le règlement pacifique des différends basé sur le bon voisinage.

Monsieur le Président ;

La question du Sahara marocain, l'un des différends régionaux de longue durée en Afrique, connaît un tournant historique important à l'issue du lancement des négociations de Manhasset entre les parties à ce différend sous les auspices des Nations Unies, suite à la dynamique engendrée par l'initiative marocaine relative au statut d'autonomie.

*L'*initiative marocaine a ainsi ouvert des perspectives prometteuses en vue de surmonter l'impasse que connaît ce dossier au niveau onusien, en présentant les fondements d'une solution politique, réaliste, définitive et applicable à un différend régional qui entrave l'édification d'un ensemble maghrébin fort et homogène, interactif avec son environnement géopolitique.

Cette initiative, qui répond aux appels du conseil de sécurité depuis 2004 au sujet de la nécessité de trouver une solution politique à ce différend, est conforme à la légalité internationale. Elle est le fruit de vastes consultations internationales et d'un large processus de délibération sur le plan interne auquel ont pris part les habitants de la région par le biais du Conseil Consultatif Royal des Affaires Sahariennes.

A la lumière de cette dynamique positive, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1754, qui a constitué une rupture avec les approches et les propositions antérieures dans le traitement de ce dossier, puisqu'il a appelé à la négociation, en prenant en compte les récents développements, notamment l'initiative marocaine et les efforts du Maroc qualifiés, à cet effet, par le Conseil de sécurité de « sérieux et crédibles ».

Ayant participé à ces négociations de bonne foi et animé avec un esprit constructif, le Royaume du Maroc réitère son engagement d'aller de l'avant dans ce processus, en vue de parvenir à une solution définitive à ce différend dans le cadre de la souveraineté nationale du Royaume et de son intégrité territoriale ainsi que sur la base de l'initiative d'autonomie, en tant qu'ultime objectif de ce processus de négociation et en tant qu'offre ouverte et flexible et indivisible.

Monsieur le Président ;

Les circonstances difficiles que traverse le Moyen Orient requièrent le déploiement d'intenses efforts en vue de mettre fin à un long et difficile conflit, causant la souffrance des peuples de la région depuis plus d'un demi siècle.

De cette honorable tribune, le Royaume du Maroc, qui suit de près toutes ces évolutions, réitère de nouveau la nécessité impérieuse de ressusciter le processus de paix au Moyen Orient, selon une approche globale et sur la base des accords signés entre les parties y compris la Feuille de Route et l'Initiative Arabe de Paix. Cette dernière représente un choix stratégique, traduisant la volonté sincère des Etats arabes pour la recherche d'une paix juste et durable au Moyen Orient, garantissant les droits nationaux du peuple palestinien, y compris son droit d'établir son Etat indépendant et sa capitale Al Qods Asharif ainsi que le retrait des territoires arabes occupés, de façon à permettre aux Etats et aux peuples de la région de vivre en paix et en sécurité.

Le Royaume du Maroc nourrit l'espoir que la Conférence internationale sur le Moyen Orient, prévue à la fin de cette année, puisse aboutir à des résultats positifs.

En outre, le Royaume du Maroc qui préside le Comité Al Qods en la personne de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, insiste de nouveau sur la nécessité de respecter le statut particulier de la ville Sainte d'Al Qods et de préserver son identité civilisationnelle et spirituelle.

A cet égard, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a toujours veillé à attirer l'attention de l'Organisation des Nations Unies et à s'adresser aux acteurs influents demandant leurs bons offices pour mettre un terme aux fouilles archéologiques illégales autour de la Mosquée bénie d'Al Aqsa.

Le Royaume du Maroc suit avec une grande préoccupation la situation difficile que connaît l'Irak frère, et appelle les différents courants et groupes à faire prévaloir la sagesse, la clairvoyance, le dialogue et la réconciliation nationale, dans le but de préserver la souveraineté de l'Irak, son intégrité territoriale et d'éliminer le cycle de la violence qui menace sa stabilité et sa sécurité.

Monsieur le Président ;

Le monde actuel, qui connaît des mutations importantes se trouve confronté à des défis impérieux à caractère globaux, et nécessite des institutions multilatérales efficaces capables d'établir une coopération efficace et coordonnée entre les Etats et de créer une cohérence et une synergie entre les diverses initiatives nationales et régionales.

C'est dans cette optique, qu'apparaît l'importance cruciale d'une Organisation des Nations Unies plus forte, jouissant de la confiance et de l'engagement des Etats membres et de leur soutien pour qu'elle puisse réussir son programme de réforme. L'ONU a également besoin de gagner en crédibilité pour harmoniser son agenda avec nos priorités décisives et de satisfaire le besoin d'assurer un meilleur avenir à l'humanité dans le cadre de relations internationales plus équilibrées et plus solidaires.